



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange PARODONTAX ULTRA CLEAN

Numéro d'enregistrement -

Synonymes MFC05486 * PARADONTAX ULTRA CLEAN 927PPM FLUORIDE * PARADONTAX ULTRA CLEAN TOOTHPASTE * FLUORURE DE SODIUM , produit formulé.

Date de publication le 27-Novembre-2020

Numéro de version 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Oral Care

Cette fiche de données de sécurité est rédigée de manière à fournir des informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement aux personnes qui manipulent ce produit formulé sur leur lieu de travail. Elle n'a pas pour but de fournir des informations relatives à l'utilisation médicale du produit. Dans ce cas, les patients doivent consulter les informations relatives à la prescription/la notice/l'étiquette du produit ou consulter leur pharmacien ou leur médecin. Pour connaître les informations relatives à la santé et à la sécurité concernant les substances utilisées pour la fabrication, consulter la fiche de données de sécurité de chaque substance.

Utilisations déconseillées Aucune autre utilisation n'est conseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOM DE LA SOCIÉTÉ GlaxoSmithKline UK

Adresse : 980 Great West Road
Brentford, Middlesex TW8 9GS UK

Téléphone: +44-20-8047-5000 (General Inquiries)

Courrier électronique : msds@gsk.com

Site web: www.gsk.com

À contacter en cas d'urgence

Téléphone: VERISK 3E GLOBAL INCIDENT RESPONSE
+(44) 20 35147487 ou 0 800 680 0425 (In country)
+(1) 760 476 3961 (International)
24/7; multi-language response

Numéro de contrat : 334878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé
Sensibilisation cutanée

Catégorie 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Résumé des dangers

Peut provoquer une allergie cutanée. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires. Voir la section 11 de la FDS pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : Cocamidopropylbétaine, DODECYL SODIUM SULFATE, FLUORURE DE SODIUM, GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE), Hydrogénocarbonate de sodium, SPICY GINGERFREEZE FLAVOR

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de mise en garde

Prévention

P261

Eviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P272

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280

Porter des gants de protection.

Intervention

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/.

P321

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

Donnée inconnue.

Élimination

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

1,18 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 70,44 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 77,79 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 76,61 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Considérer que cette matière peut subir une combustion. Voir la section 11 de la FDS pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Hydrogénocarbonate de sodium	67,26	144-55-8 205-633-8	-	-	
Classification :	-				
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE)	9,35	56-81-5 200-289-5	-	-	
Classification :	-				
DODECYL SODIUM SULFATE	2	151-21-3 205-788-1	-	-	
Classification :	Flam. Sol. 2;H228, Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 4;H332, STOT SE 3;H335, Aquatic Chronic 3;H412				
SPICY GINGERFREEZE FLAVOR	1,18	Non attribue	-	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 3;H412				
Cocamidopropylbétaine	0,65	61789-40-0 263-058-8	-	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 2;H411				
FLUORURE DE SODIUM	0,21	7681-49-4 231-667-8	-	009-004-00-7	#
Classification :	Acute Tox. 3;H301, Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319				
Autres composants sous les niveaux déclarables	19.35				

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M : facteur M

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. L'évaluation des risques doit déterminer la nécessité d'un pré-placement et d'une surveillance sanitaire périodique.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Si la respiration est difficile, de l'oxygène doit être administré par le personnel formé. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent. Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

Contact avec la peau Rincer immédiatement la peau à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(s) connu(s).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique connu. Traiter suivant les protocoles localement admis. Pour des directives supplémentaires, se reporter aux informations de posologie en cours ou au centre d'information antipoison local.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Assume that this product is capable of sustaining combustion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(s) connu(s).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Éviter toute exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Oral Care

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

GSK

Composants

Composants	Type	Valeur	Remarque
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)	OHC	1	PROVISOIRE
DODECYL SODIUM SULFATE (CAS 151-21-3)	OHC	1	>1000 - ≤5000 mcg/m3
Hydrogénocarbonate de sodium (CAS 144-55-8)	OHC	1	>1000 - ≤5000 mcg/m3

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)	VME	2 mg/m3	
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE) (CAS 56-81-5)	VME	10 mg/m3	Aérosol

UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Type	Valeur
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)	VME	2,5 mg/m3

Valeurs limites biologiques

France. Indicateurs biologiques d'exposition (IBE) (Institut national de recherche et de sécurité (INRS), ND 2065)

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)	3 mg/g	Fluorures	Créatinine urinaire	*
	10 mg/g	Fluorures	Créatinine urinaire	*

* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une ventilation générale est généralement suffisante. Pour les opérations impliquant cette matière, une approche de contrôle d'exposition est établie sur la base des VLEP/Catégorie des risques professionnels et de l'évaluation des risques rattachés à un site ou à une opération spécifique.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Suivre toutes les réglementations locales si un équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Non nécessaire en général. En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé. (par exemple EN 166).

Protection de la peau

- Protection des mains

Non nécessaire en général. Choisir des gants de protection chimique adaptés (EN 374) d'indice de protection 6 (durée de perméation > 480 minutes).

- Autres

Non nécessaire en général. Porter des vêtements de protection appropriés pour protéger contre les éclaboussures et la contamination. (Norme EN 14605 pour les liquides et norme EN ISO 13982 pour les particules solides).

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Lorsque des aérosols/particules respirables sont formés, utiliser un masque et des filtres appropriés aux gaz et vapeurs de composés organiques et inorganiques, aux acides inorganiques, aux composés alcalins et aux particules toxiques (cf. norme EN14387).

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Pour obtenir des conseils sur les méthodes de surveillance adaptées, demander conseil à un professionnel qualifié dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Indications de danger et recommandations de contrôle

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique

Liquide.

Forme

Pâte
Pump/tube.

Couleur

Rose.

Odeur

Donnée inconnue.

Seuil olfactif

Donnée inconnue.

pH

Donnée inconnue.

Point de fusion/point de congélation

Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair

Donnée inconnue.

Taux d'évaporation

Donnée inconnue.

Inflammabilité (solide, gaz)

Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

limite supérieure d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

Pression de vapeur

Donnée inconnue.

Densité de vapeur

Donnée inconnue.

Densité relative

Donnée inconnue.

Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non établi.

9.2. Autres informations

Pourcent volatils	18,2 en % évalué
--------------------------	------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(s) connu(s). Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
-------------------------------	---

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec les yeux	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Peut être nocif en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes	Aucun(s) connu(s).
------------------	--------------------

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Risque faible attendu dans des conditions de manipulation industrielle courante par un personnel qualifié.
-----------------------	--

Produit	Espèce	Résultats d'essais
PARODONTAX ULTRA CLEAN		
<u>Aiguë</u>		
Autre		
DL50	Rat	4179 mg/kg évalué
	Souris	4691 mg/kg évalué
Cutané		
DL50	Cochon d'Inde	481 ml/kg évalué
Inhalation		
CL50	Rat	2471 mg/l, 1 hour exposure évalué
Oral		
DL50	Rat	4429 mg/kg évalué
	Souris	20100 mg/kg évalué

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)		
<u>Aiguë</u>		
Oral		
DL50	Souris	> 2000 mg/kg
DODECYL SODIUM SULFATE (CAS 151-21-3)		
<u>Aiguë</u>		
Oral		
DL50	Rat	1288 mg/kg
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE) (CAS 56-81-5)		
<u>Aiguë</u>		
Oral		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Hydrogénocarbonate de sodium (CAS 144-55-8)		
<u>Aiguë</u>		
Oral		
DL50	Rat	>= 7300 mg/kg 4220 - 8290 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Sensibilisation respiratoire	Aucune étude n'a été conduite.	
Sensibilisation cutanée	Le produit contient une petite quantité d'une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique par contact avec la peau.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Non classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. Aucun effet cancérogène n'est attendu suite à une exposition professionnelle.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non affecté.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non affecté.	
Danger par aspiration	Non établi.	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.	
Autres informations	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Pas de données disponibles pour ce produit Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)		
<u>Aquatique</u>		
<u>Aiguë</u>		
Algues	CE50	Algues vertes (Scenedesmus subspicatus) 0,55 mg/l, 96 heures
	CSEO	Algues vertes (Scenedesmus subspicatus) 0,09 mg/l, 96 heures
Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna) 6,5 mg/l, 48 heures

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Microtox Poisson	CSEO	Puce d'eau (Daphnia magna)	1,6 mg/l, 48 heures
	CMI	Pseudomonas	> 3000 mg/l, 16 heures
	CE50	Danio zèbre (Adult Brachydanio rerio)	2 mg/l, 96 heures Conditions d'essai semi-statiques
Chronique Crustacé	CSEO	Danio zèbre (Adult Brachydanio rerio)	1,7 mg/l, 96 heures Conditions d'essai semi-statiques
	CSEO	Puce d'eau (Daphnia magna)	3,6 mg/l, 21 jours
	CSEO	Puce d'eau (Daphnia magna)	0,9 mg/l, 21 jours
DODECYL SODIUM SULFATE (CAS 151-21-3)			
Aquatique			
Aiguë Crustacé Poisson	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	5,4 mg/l, 48 heures Essai statique
	CE50	Truite arc-en-ciel (Adult Oncorhyncus mykiss)	4,6 mg/l, 96 heures essai via le milieu aquatique et via la voie alimentaire
	Chronique Algues	CSEO	Algue verte (Desmodesmus subspicatus)
Crustacé	CSEO	Ceriodaphnia dubia	0,88 mg/l, 7 jours Flow-through Test
Poisson	CSEO	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	3,8 mg/l, 28 jours essai via le milieu aquatique et via la voie alimentaire
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)			
Aiguë	CI50	Boue activée	2930 mg/L, 3 heures
	Aquatique		
Aiguë Algues Crustacé Poisson	CE50	algue verte (Selenastrum capricornutum)	272 mg/L, 96 heures
	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	340 mg/L, 48 heures Essai statique
	CE50	poisson larvifère (Adult Gambusia affinis)	418 mg/L, 96 heures Essai statique
		Truite arc-en-ciel (Juvenile Oncorhyncus mykiss)	108 mg/L, 96 heures Essai statique
		Vairon (Juvenile Pimephales promelas)	180 mg/L, 96 heures Static renewal test
Hydrogénocarbonate de sodium (CAS 144-55-8)			
Aquatique			
Aiguë Algues Crustacé Poisson	CE50	Algues (Nitscheria linearis)	650 mg/l, 5 jours
	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	2350 mg/l, 48 heures Essai statique
	CE50	Crapet arlequin (Adult Lepomis macrochirus)	8250 - 9000 mg/l, 96 heures Essai statique
		poisson larvifère (Adult Gambusia affinis)	7550 mg/l, 96 heures Essai statique
12.2. Persistance et dégradabilité		Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.	
Biodégradabilité			
Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – intrinsèque)			
Cocamidopropylbétaïne		97 %, 28 jours Modified Zahn-Wellens, DOC removal., Boue activée 99 %, 28 jours Modified Zahn-Wellens, DOC removal., Boue activée	
Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – rapide)			
Cocamidopropylbétaïne		100 %, 20 Jours Test de Sturm Modifié ., Boue activée 84 %, 30 jours Essai de fiole fermée, Boue activée	
DODECYL SODIUM SULFATE		95 en % OECD 301 B	

**Coefficient de partage
n-octanol/eau (log Kow)**

DODECYL SODIUM SULFATE	1,6
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE)	-1,76

**Facteur de bioconcentration
(FBC)**

FLUORURE DE SODIUM	2,3 Mesuré
--------------------	------------

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Mobilité en général Non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations
PBT et vPvB** Non disponible.

12.6. Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
Emballage contaminé	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Informations / Méthodes d'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Précautions particulières	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
Non disponible.

**14.7. Transport in bulk
according to Annex II of
MARPOL73/78 and the IBC Code** Sans objet.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Selon la Directive 92/85/CEE et ses amendements, les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec le produit s'il existe le moindre risque d'exposition.

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

Donnée inconnue.

Références

Détermination des risques par GSK

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H228 Matière solide inflammable.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements et les recommandations de cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date de publication. Aucun élément n'y sera considéré produire une garantie, implicite ou explicite. Il incombe à l'utilisateur de déterminer l'applicabilité de ces renseignements ainsi que la pertinence de la matière ou du produit à quelque fin que ce soit.